

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**RÈGLEMENT 2023-41 VISANT À UNIFORMISER LA NUMÉROTATION DE CERTAINS
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté plusieurs règlements uniformisés sur l'ensemble de la MRC de Memphrémagog lesquels sont applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité est liée à une entente avec la Cour municipale de Magog qui assure la gestion des constats d'infraction émis dans le cadre de l'application des règlements uniformisés adoptés par la Municipalité;

ATTENDU QUE pour des raisons administratives il y a lieu d'uniformiser la numérotation des règlements applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 6 juin 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

À ces causes, il est proposé par, appuyé par et résolu d'adopter le Règlement numéro 2023-41 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux lequel décrète ce qui suit:

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le Règlement numéro 2018-08 sur les systèmes d'alarme est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2018-08 par le numéro RU-2023-01

Article 3

Le Règlement numéro 2018-09 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2018-08 par le numéro RU-2023-02

Article 4

Le Règlement numéro 2018-10 concernant la sécurité, la paix et l'ordre est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2018-10 par le numéro RU-2023-03

Article 5

Le Règlement numéro 2018-11 concernant les nuisances est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2018-11 par le numéro RU-2023-04

Article 6

Le Règlement numéro 2018-12 sur le colportage est modifié en remplaçant, partout où il apparaît, le numéro 2018-12 par le numéro RU-2023-05

Article 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Vincent Fontaine
Maire

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale

Avis de motion :	6 juin 2023
Dépôt du projet :	6 juin 2023
Adoption :	4 juillet 2023
Avis public d'entrée en vigueur :	6 juillet 2023